

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (31 juillet 2022), que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre du Conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs

Date de
convocation :

Mardi 21 juin 2022

Affichage :

Du jeudi 30 juin au
mardi 30 août 2022

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 25
Votants : 28
Quorum : 10

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.POINTIER Vincent ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia

Absent excusé : SIMON Didier

Mme Laëtitia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 21 juin 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-61 – Mobilités/Urbanisme : Dénomination de voies à la Réauté

Elu référent : Jaroslava JOUAULT

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 26/4/2022 et du 7/6/2022

Les travaux d'aménagement de la Tranche 3 Phase 4 « La Réauté » de la ZAC de la Vigne vont conduire à la création des voies (2) de desserte des différents lots destinés à recevoir les constructions prévues au dossier de réalisation.

De ce fait, il est proposé de dénommer d'une part, la coulée verte (en vert sur la plan) qui desservira 1 lot et d'autre part la voie en continuité de Sophie Germain (en rouge sur le plan) qui desservira la plupart des lots de la tranche 3 phase 4 « La Réauté ».

Concernant la coulée verte traversant l'îlot, après interrogation de l'association locale CAP, il est proposé : Marie et Simone ALIZON, deux sœurs, résistantes pendant la seconde guerre mondiale dont les parents tenaient le restaurant de l'Arvor à Rennes. Elles transmettaient par radio les informations du réseau Johnny dont Toussaint HARDOUIN faisait partie.

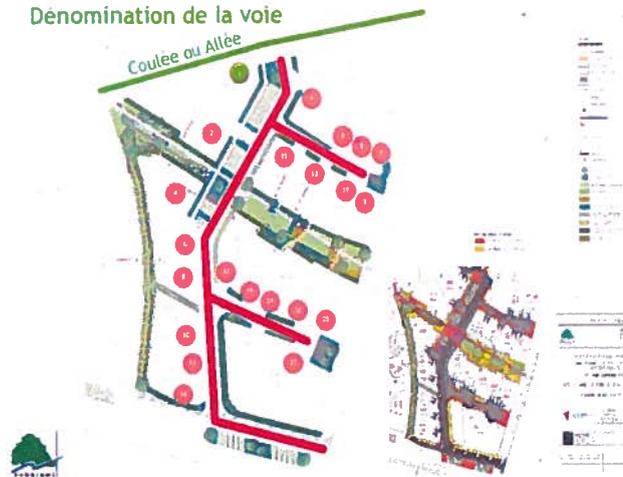
Concernant la voie principale de desserte des lots, il est proposé de la dénommer Pierre POUGIN. Cette proposition est en mémoire du sergent Pierre POUGIN, sauveteur plongeur hélicoptéré de l'Escadron d'hélicoptères 1/67 "Pyrénées" de la base aérienne 120 de Cazaux (Gironde) qui a trouvé la mort lors d'un entraînement d'hélicoptère au sud de Biscarosse. Engagé le 15 octobre 2013 dans l'armée de l'Air comme mécanicien affecté sur l'hélicoptère Fenec à Orange, le 1er mai 2019, Pierre POUGIN réussit le concours de sauveteur-plongeur hélicoptéré de l'armée de l'Air pour devenir « plouf ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil :

VALIDENT la dénomination des voies de desserte des lots de la Tranche 3 Phase 4 « La Réauté » telle que repérée sur le plan annexé – étant ici précisé que la numérotation proposée pourra évoluer ;

AUTORISENT Monsieur le Maire à tout document relatif à ce dossier.

ZAC de la Vigne - 3ème tranche Phase 4 « La Réauté » -
Dénomination de la voie



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

